



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :

Qu'une séance extraordinaire sera tenue au 444, rang Saint-Antoine,

**Lundi 8 janvier 2024 à 20 h 30**

Que l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2024
4. Période de question portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de la séance


Donné à Saint-Gérard Majella, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 janvier 2024.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière